

Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit le 7 **novembre** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LE MAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL JAMET Tatiana.

Absents excusés : HESRY Michel (pouvoir à Eric Robin), RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Marie Pierre Seulin), ROSSIGNOL Marie-Louise (pouvoir à Noële Cluzeau), DAUNAY Dominique (pouvoir à Serge Hamon).

Secrétaire de séance : Marie-Pierre SEULIN

Mr Robin renouvelle toutes ses condoléances à Mme Le Parc pour le décès de sa maman. Il a une pensée également pour Chantal Le Bleis décédée le mois dernier, présidente de l'association Georginaud. C'était quelqu'un d'engagée auprès des autres, de généreuse et dynamique.

Mme Isabelle Goré-Chapel, 1^{ère} adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin annonce l'ordre du jour du Conseil.

1. AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Eric Robin, Maire

GIP Pôle Culinaire

Mr le Maire explique que pour ce chantier une prestation d'OPC (Ordonnancement Pilotage et coordination de chantier) était indispensable. Après consultation directe de deux entreprises, il propose de retenir l'offre de la société Gedifi pour 7 000€HT (contre 10000€HT en proposition d'IPH). A l'unanimité l'assemblée approuve ce contrat.

Mr le Maire précise le planning des travaux à venir : l'installation des cuisines relais va commencer dès le 26 novembre pour être opérationnel au 7 janvier. Pendant le temps des travaux, Mr le Maire rappelle que les repas des résidents de l'Ehapd seront toujours fabriqués sur place, que le portage de repas sera fourni par Logipôle à Loudéac, et que la restauration scolaire sera livrée sur place par Océane de Restauration.

PLUI

Mr le Maire fait un compte-rendu de la dernière réunion de travail sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Un rappel a été fait sur les perspectives de croissance et les besoins de logements, estimés pour Merdrignac à environ 137 logements d'ici 2030, soit une dizaine par an.

Des parcelles constructibles mais non construites ont été identifiées et il a été précisé si elles sont constructibles ou non, selon leur nature (dents creuses, fonds de jardin, accessibilité, densification de parcelles supérieures à 3000m², etc.).

Concernant le changement de destination du bâti agricole : le listing des bâtiments agricoles éligibles au changement de destination est à revoir, la sélection a été trop large et certains ne rentrent pas dans les critères.

Des questions ont également été posées sur les possibilités d'extension ou de création de nouvelle zone économique sur notre secteur. Sur Merdrignac les extensions sont limitées, mais il est devenu difficile de justifier les créations de nouvelles zones alors que les services de l'Etat souhaitent maîtriser le foncier. Pour autant, Merdrignac est un pôle d'attractivité du territoire et les élus seront vigilants sur ce sujet.

Pour toute demande concernant le PLUI, Mr le maire invite la population à envoyer un courrier à l'attention de Mr le Président de LCBC ou de contacter le service urbanisme de Loudéac communauté

QUALITE ET PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE :

Mr Le Maire donne une synthèse du rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau potable. Le Syndicat regroupe 4 communes : Illifaut, Merdrignac, Saint Vran et Trémoré. Il dessert 6500 habitants soit 3 087 abonnés. Le linéaire de réseau est de 303.5 km. Le service est en affermage auprès de la SAUR jusqu'au 31 décembre 2021. Le volume produit a diminué de 20.52% (89 589m³ contre 112 713m³) du fait des moindres ressources naturelles et de la sécheresse. Les volumes importés ont augmenté de 6.82% (666 157m³ contre 623 635 m³) pour compenser la diminution de la ressource et les conséquences de la sécheresse. Le volume vendu a augmenté de 4.81%

Le prix de l'eau au m³ a augmenté en moyenne de 0.70% entre 2017 et 2018, soit + 2.39€ TTC sur la facture d'un usager pour 120 m³. L'augmentation est liée à la variation de la part fermière, la part syndicale étant restée stable. L'indice de performance « connaissance et gestion patrimoniale du réseau » est de 110/120. Le seul point d'analyse qui manque est la connaissance de la localisation des branchements sur les plans de réseau.

Le rendement du réseau se situe à 93.4%, il était de 91.6% en 2016 : l'évolution de cet indice est lié à l'augmentation de la consommation et au programme de renouvellement des canalisations en amiante ciment.

Travaux d'investissement engagés en 2017 : solde du programme de renouvellement de canalisations 2015-2016 (2.745km), réhabilitation du réservoir de Merdrignac et de la Croix Bouillard, branchement électrique poste de chloration

Travaux d'investissement prévus en 2018 : programme de renouvellement sur St Vran, bons de commande. Mr Chartier, membre du syndicat en charge de ce dossier, se réjouit de voir la bonne gestion de l'eau et l'absence d'augmentation de la part syndicale.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau potable.

Information sur les activités des services de la Gendarmerie

Mr le Maire donne un compte-rendu d'une réunion semestrielle à destination des maires du territoire, l'occasion de revenir sur l'activité des services de la gendarmerie. Le taux de délinquance a baissé de 1,5%, de même que les atteintes aux biens. Les cambriolages ont augmenté de 3% et la complexité de dossiers et l'organisation des réseaux ne permettent pas une forte résolution des affaires, seulement 18 à 20% des cambriolages sont résolus. La préoccupation principale des gendarmes sont les atteintes aux personnes (violences conjugales, agressions, viols) qui ont augmenté de 20% et qui génèrent un temps de traitement administratif très long .

2. COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE, ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

Rapporteur : Isabelle Goré-Chapel, Adjointe

Commission du 13 octobre :

Mme Goré-Chapel dresse un compte-rendu de la dernière réunion de la commission. Une visite de bâtiments communaux a eu lieu (Diocèse, salle de la madeleine, Haras, Gymnase de Brocéliande) pour constater des travaux nécessaires à faire. Des zones de stationnement sont en cours de réflexion pour être réaménagées (parking à l'entrée du Val pour le stationnement de camping-car par exemple).

Un projet d'éco pâturage est en cours de finalisation, pour mettre en pâture 1 hectare sur trois parcelles différentes (en contrebas du groupe scolaire le petit prince, derrière le lotissement de la vieille cour, et au val de Landrouët). Le coût d'investissement pour la commune serait d'environ 4000€ pour clôturer les parcelles concernées. Le type de prestataire est à l'étude pour animer la démarche avec des scolaires ou d'autres publics.

Mme Goré-Chapel revient sur le contentieux en cours concernant la rue du Mené. L'expert en charge du dossier a réuni les parties et accepté que des travaux aient rapidement lieu sur la zone sujette à des affaissements.

Enfin, concernant la maison en péril place de la Madeleine, des négociations sont en cours pour un rachat au moindre prix et une démolition à suivre.

Fisac :

Mme Goré-Chapel explique qu'un groupe de travail a validé l'implantation des totems d'entrée de ville pour la signalétique de la galerie marchande à ciel ouvert, ainsi que les localisations des panneaux d'information sur les zones de stationnement. Cette signalétique devrait être installée au cours du premier trimestre 2019.

Assainissement :

Mme Goré-Chapel informe que la commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'analyse et l'attribution des offres le lundi 9 octobre. Les offres retenues sont les suivantes : Videoinjection pour la partie travaux, à 97 896.50€HT et A3SN pour le contrôle des travaux à 4 787.20€HT. A l'unanimité l'assemblée approuve cette attribution des lots.

Nouveaux statuts du SDE :

Pour pouvoir mener de nouveaux projets et continuer à assurer un service de qualité aux collectivités, le SDE propose à la délibération du conseil une modification de ses statuts en y ajoutant : le développement de l'activité liée au gaz naturel, à la production et distribution d'hydrogène, l'accompagnement des collectivités dans le cadre de la maîtrise d'énergie, la prise de participation dans les sociétés commerciales (SEM...), le positionnement du Syndicat dans le système d'information géographique (SIG) et l'activité liée au plan de Corps de rue Simplifiée. A l'unanimité l'assemblée approuve la modification de statuts.

Devis pour modifier l'éclairage rue basse madeleine

La demande de la mairie était de raccorder les foyers éclairant devant l'entrée côté bar et côté pizzeria de l'Esprit Italien sur un circuit permettant un fonctionnement plus tardif et une meilleure sécurisation du carrefour. Le montant des travaux est de 650€HT dont 390€ à la charge de la commune. A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis.

Cimetière : Mr Chevalier explique que les équipes sont à engazonner les allées du cimetière, avec un mélange terre pierre spécifique qui permettra la pousse d'un gazon dense. Les élus profitent de ce sujet pour féliciter les équipes techniques et espaces verts qui ont réalisé un énorme travail avant la Toussaint.

Mr Chevalier ajoute qu'un travail administratif de recensement des concessions échues a été fait, et les tombes ont été signalées pour que les familles concernées puissent se faire connaître en mairie.

3. COMMISSION EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE ET JEUNESSE.

Rapporteur : Eric Robin, Maire

Réaménagement du stade :

Mr Robin donne les résultats de la CAO d'analyse des offres et d'attribution des lots qui s'est tenue le 6 novembre. Mr Robin explique que la question de passer par le SDE a été soulevée lors de la CAO, mais que pour des raisons administratives (plan de financement, récupération de la TVA, maîtrise de l'entreprise qui intervient et du calendrier d'intervention) il a été choisi de passer par une des entreprises candidates, notamment pour la qualité de son offre technique.

	Base	Variante
LOT 1 - TERRASSEMENTS ET INFRASTRUCTURES	<i>estimation</i>	1 330 000,00 €
Pigeon TP	1 227 913,09 €	

ART DAN	1 241 000,00 €	
EUROVIA	1 174 425,38 €	
COLAS	1 390 876,00 €	
LOT 2 - REVETEMENT EN GAZON SYNTHETIQUE	<i>estimation</i>	125 000,00 €
ART DAN	118 655,00 €	105 110,00 €
SPORTING SOLS	96 214,00 €	119 090,00 €
POLYTAN	120 590,00 €	104 255,80 €
SPARFEL	111 323,58 €	92 059,58 €
LOT 3 - REVETEMENT PISTE ATHLETISME	<i>estimation</i>	165 000,00 €
EUROSYNTEC	179 811,00 €	
POLYTAN	154 900,00 €	
ART DAN	190 000,00 €	
SPORTING SOLS	135 432,00 €	
REVE SPORT ASSISTANCE	187 490,00 €	
SPARFEL	188 252,96 €	
LOT 4 - ECLAIRAGE SPORTIF ET PUBLIC	<i>estimation</i>	270 000,00 €
SORELUM	226 362,00 €	213 104,00 €
ALLEZ	270 569,00 €	
SPIE	236 995,00 €	
SORAPEL	297 730,00 €	
ERS	258 921,50 €	
CITEOS	236 990,50 €	
BOUYGUES	303 835,00 €	283 569,00 €
SDE (reste à charge Commune 60 % * 288 900 €)	173 340,00 €	pas de TVA
LOT 5 - DEMOLITION GROS ŒUVRE	<i>estimation</i>	15 000,00 €
CIMEO	21 000,00 €	
SBK	8 736,30 €	
LOT 6 - MENUISERIES EXT ET INT	<i>estimation</i>	10 000,00 €
SBK	13 807,50 €	
TERTRE LEROUX	6 561,23 €	
TOTAL HT moins disant (hors SDE)	1 788 886,59 €	

A l'unanimité l'assemblée approuve l'attribution du lot n°1, terrassement et infrastructures, à l'entreprise Eurovia pour un montant de 1 174 425,38€HT.

A l'unanimité l'assemblée approuve l'attribution du lot n°2, revêtement en gazon synthétique, à l'entreprise Sporting sols pour un montant de 96 214€HT.

A l'unanimité l'assemblée approuve l'attribution du lot n°3, revêtement de piste d'athlétisme, à l'entreprise Sporting sols, pour un montant de 135 432€HT.

A l'unanimité l'assemblée approuve l'attribution du lot n°4, Eclairage Public et Sportif, à l'entreprise Sorelum pour un montant de 213104€HT.

A l'unanimité l'assemblée approuve l'attribution du lot n°5, démolition et gros œuvre, à l'entreprise SBK pour un montant de 8 736.30€HT.

A l'unanimité l'assemblée approuve l'attribution du lot n°6, Menuiserie extérieures et intérieures, à l'entreprise Tertre Leroux, pour un montant de 6 561.23€HT.

Mr Robin rappelle le calendrier des travaux : la période de préparation débutera en décembre 2018, le démarrage effectif sera en janvier 2019 pour une livraison de l'opération fin août 2019. L'utilisation des terrains en gazon naturel ne se fera pas avant octobre/novembre 2019. Pendant les travaux, l'enceinte du

Stade sera interdite au public. Il a été convenu qu'un accès aux vestiaires sera possible via la rue de Penthièvre pour le stockage des maillots et matériel divers.

4. COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, CULTURE, COMMUNICATION ET PETITE ENFANCE

Rapporteur Delphine Rigollé, adjointe

Mediatheque :

Mme Rigollé explique que suite à l'harmonisation et la mise en réseau des médiathèques sur le territoire de LCBC, nos agents demandent que les tarifs soient également harmonisés. Aujourd'hui le tarif est de 3€/enfant 6.50€ par adulte ou 12.50€ par famille. Il est proposé de s'aligner sur le tarif de 2€ par membre (enfant ou adulte). A l'unanimité l'assemblée approuve ce changement des tarifs à partir du 1^{er} Décembre 2018

Demandes de subvention

Mme Rigollé présente une demande de subvention pour la scolarisation d'un élève en classe ULIS à Plénée Jugon. En 2017 il avait été versé 501€ (sur la base du coût global d'un élève sur Merdrignac). La commune de Plénée Jugon fait la demande à la hauteur de leur coût global d'un élève qui est de 637.21€. Il est proposé de maintenir la participation de la commune de Merdrignac selon le coût global d'un élève scolarisé sur Merdrignac.

La commune de Plénée Jugon demande également la prise en charge de la subvention à la restauration scolaire pour le même enfant. Concernant la restauration, le conseil municipal refuse de participer à cette subvention.

A ce sujet, les élus regrettent le manque de classe Ulis sur leur territoire. Cela faciliterait la vie de nombreux élèves dont les familles se retrouvent à les scolariser à Loudéac, Broons ou Plénée Jugon.

Concours photo :

Mme Rigollé explique que pour la prochaine exposition en extérieur à l'été 2019, il est proposé aux élus d'organiser un concours photo, sur le thème Paysages de Centre-Bretagne. Après exposé des conditions, lecture du règlement et constitution du jury, les élus valident l'organisation du concours, et autorisent le Maire à en faire la publication.

Fresque de l'école :

Dans le cadre du 1% culturel généré par la construction de l'école il avait été prévu de constituer un groupe de travail pour l'élaboration ou la commande d'une fresque sur le mur d'enceinte de l'école. Après discussion, il est proposé que le groupe soit constitué de la commission culture, de représentants de l'amicale laïque et de l'APE du groupe scolaire.

Petite enfance :

Mr Eric Robin informe l'assemblée que la SCOP « A l'Abord'âge » a fait une demande de réservation d'un terrain constructible sur Merdrignac, zone de la Héronnière. Le service urbanisme est en attente de précisions sur la superficie souhaitée.

5. COMMISSION QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur Michel Hesry, Adjoint

Pont bascule :

Après avis des services du Trésor Public, il est proposé de clôturer la régie du pont bascule puisque les utilisateurs du pont seront facturés directement après relevé trimestriel à la borne. Il est donc proposé de supprimer la régie du pont bascule, et d'autoriser Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant.

Projet éolien :

Mr Robin informe que l'enquête publique pour le projet éolien aura lieu du 15 novembre au 18 décembre. Les permanences du commissaire enquêteur à Merdrignac seront le 15 novembre de 9h à 12h, le 1^{er} décembre de 9h à 12h, le 11 décembre de 9h à 12h.

Des permanences à Illifaut se tiendront le 22 novembre de 13h30 à 16h30 et le 18 décembre de 14h à 17h.

Passerelle aux Petites Forges

Mr Collette informe le conseil que la passerelle sur l'Hyvet est posée et que le travail a été bien fait par l'entreprise. De l'empierrement complémentaire a été nécessaire et l'entreprise recherche encore de la terre pour l'aménagement. Les élus se félicitent de la réalisation et de son usage futur.

6. FINANCES ET PERSONNEL

Rapporteur Mr Le Gall, Adjoint

Personnel

Travail sur le règlement intérieur : validation des dernières mises à jour

Mme Ducher présente les modifications qui consistaient en une mise à jour du texte depuis les dernières modifications statutaires (1607h, RIFSEEP,..) qui n'apparaissaient pas dans le document.

A l'unanimité l'assemblée valide le texte.

Service administratif :

Mr Le Gall présente la demande de temps partiel sur autorisation (80%) pour un agent administratif. A l'unanimité l'assemblée valide cette demande.

Modification de délibération statutaire

Un agent titulaire en catégorie B dans son poste précédent a postulé sur notre offre d'emploi avec la perspective d'intégrer une collectivité, de changer de projet professionnel. Il a été nommé en détachement sur ce poste, ce qui a pour conséquences une différence de charges patronales sur les cotisations retraites. Mettre fin au détachement et l'intégrer dans la fonction publique a donc une conséquence financière favorable pour la collectivité. Toutefois, la titularisation sur un poste de catégorie C en fonction publique territoriale lui fait perdre le bénéfice d'un concours/examen de catégorie B passé les années précédentes en police nationale, et a des conséquences sur sa carrière. Il est donc proposé, sur avis de la commission du personnel, de créer le poste correspondant en catégorie B, au grade de chef de service de la police municipale à temps complet, et avec une date d'effet fixée au 1er novembre 2018.

FINANCES

Décision Modificative n°3 au budget principal. Cette décision est liée à des changements de compte et à quelques dépenses imprévues (achat d'une imprimante, d'une plastifieuse pour l'école), fourniture de drapeaux et complètent sur un devis en téléphonie. A l'unanimité l'assemblée approuve la décision modificative n°3 au budget principal.

Tarifs Assainissement 2019 : Proposition d'augmentation de la part collectivité

La redevance assainissement couvre l'ensemble des charges du service assainissement collectif. Elle comprend une part revenant au délégataire (SAUR) et une part revenant à la collectivité.

Le tarif de base du délégataire est indexé une fois par an, au 1er janvier, en application d'une formule d'indexation indiquée au contrat d'affermage, et doit être notifié chaque année un mois avant la période de facturation.

C'est pourquoi, il est convenu pour la part délégataire d'augmenter la redevance dans les proportions suivantes :

- Abonnement (€/an) : + 1.51 %.
- M3 domestique : + 1.56 %.

- M3 équivalent : + 1.65 %.

Considérant l'évolution des paramètres de la formule d'indexation, il est proposé d'augmenter les tarifs de la part délégataire et de la part communale dans les mêmes proportions. Après analyse financière, il est proposé à l'Assemblée de fixer la redevance d'assainissement 2019 dans les conditions suivantes :

- L'abonnement à 55.73€HT (54.89 € HT en 2018)
- Le M3 domestique à 1.82€HT (1.7958€ HT en 2018)
- Le M3 équivalent à 1.0191€ HT (1.0026€HT en 2018)

Soit pour un foyer consommant 120m³, une augmentation d'environ 4€.

A l'unanimité l'assemblée approuve les tarifs assainissement pour 2019.

Trésor Public : Mr le Maire explique qu'il est proposé le versement d'une indemnité au receveur municipal qui assiste la commune dans ses opérations financières et comptables, à hauteur de 690.02€ brut. Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve le versement de cette indemnité.

Informations diverses :

Mr Robin informe l'assemblée que Mr Jouvrot demande à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juillet. Une étude est en cours pour le recrutement et la répartition des tâches dans le service administratif.

Au service espaces verts, l'arrivée de Samuel Cléro, nouvel agent recruté après le départ de Virginie Rouaud, est prévue au 2 janvier 2019.

Emprunt pour le Stade : Mr le Gall informe que le Crédit Mutuel et Crédit Agricole seront sollicités pour des propositions d'emprunts. A l'heure actuelle la commune a reçu une proposition de la Caisse des Dépôts à 1,86% sur 20 ans.

6. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mr Robin informe que l'AS22 sollicite une aide pour accueillir le comité départemental le 30 novembre à Merdrignac. Après en avoir délibéré, l'assemblée attribue 200 € de subvention exceptionnelle.

Mme Le Toux dresse un compte-rendu de la visite des logements communaux en location effectuée le 5 novembre. Cela a permis de faire le tour des besoins en travaux éventuels, de rencontrer les locataires et d'échanger avec eux.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h30.